

Référence : SAJ/N/2022-8

## **LE PRÉSIDENT**

**Vu** le Plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement supérieur du 15 octobre 2021 ;

Considérant la lettre de mission du référent égalité hommes-femmes ;

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Monsieur Didier CHAVRIER est désigné en qualité de référent égalité hommes-femmes à compter du 03 mai 2022. Cette désignation prendra fin à l'entrée en fonction d'un(e) nouveau/elle Président(e).

### **Article 2**

Monsieur Didier CHAVRIER assurera les activités fixées dans la lettre de mission, lesquelles précisent également ses droits et obligations.

### **Article 3**

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Orléans, le 03 mai 2022



**Éric BLOND**